

### **AMUNDI DEFI FONCIER**

ASSET MANAGEMENT

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe régie par les dispositions du Code Civil, les articles L 214-24 et suivants, L 214-86 à L 214-120 et R 214-130 à 214-160 du Code Monétaire et Financier, et tous textes subséquents. Version juillet 2014

NUMÉRO D'ORDRE et HORODATAGE

Cadre réservé à la Société de Gestion

### **BULLETIN DE DEMANDE DE SOUSCRIPTION**

Avant de remplir le bulletin reportez-vous à la page 2 Valable jusqu'au 16 décembre 2015

Pour bénéficier du dispositif fiscal de déficit foncier en 2014, souscription jusqu'au 16 décembre 2014.
 Pour bénéficier du dispositif fiscal de déficit foncier en 2015, souscription jusqu'au 16 décembre 2015.
 Merci de retourner vos demandes de souscription à Amundi Immobilier 90, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15

Êtes-vous propriétaire de parts de SCPI gérées par Amundi Immobilier?	
	non N° D'ASSOCIÉ (souscripteur déjà associé)
JE SOUSSIGNÉ(E) <sup>(1)</sup> , ☐ Monsieur / ☐ Madame / ☐ Société / Association / Personne Morale En cas de souscription conjointe : ☐ Couple marié / ☐ Indivision (dont légale, conventionnelle, selon régime du PACS) <sup>(c)</sup> Renseigner les informations du conjoint ci-dessous	PROFESSION  1. Agriculteur
NOM (ou dénomination sociale)	Cadre à remplir pour 11 et 12 Régime fiscal IR IS IS N° Siret
PRÉNOM	Code APE
NOM D'USAGE	SITUATION DE FAMILLE : Marié / Célibataire / Veuf / Divorcé / PACS (1)
NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL OU MANDATAIRE	RÉGIME MATRIMONIAL <sup>(t)</sup> : ☐ Communauté meubles et acquêts ☐ Communauté réduite aux acquêts (régime légal)
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : NÉ(E) LE/	<ul> <li>☐ Communauté universelle / ☐ Séparation de biens</li> <li>☐ Participation aux acquêts</li> <li>☐ Autres (aménagement d'un des régimes pré-cités)</li> </ul>
Ville Département	RÉGIME PACS : ☐ Séparation des patrimoines ☐ Régime de l'indivision ②
Pays	À compléter selon les règles applicables à votre régime matrimonial.
NATIONALITÉ	NATURE DE PROPRIÉTÉ : pleine-propriété/indivision/nue-propriété/
TÉLÉPHONE Email	usufruit (1)
CONJOINT ☐ MADAME ☐ MONSIEUR  Joindre la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité	Biens propres Biens communs Si les parts constituent des biens communs, le conjoint de l'acquéreur doit, sous peine de nullité de la souscription, donner son consentement à ladite
Nom : Prénom	souscription et faire précéder sa signature de la mention "Bon pour accord pour
NÉ(E) LE/	la souscription de N parts de AMUNDI DEFI FONCIER"
Département Pays	Modalités du financement Garanties
ADRESSE COMPLÈTE N° RUE	Emprunt : oui – non (1)  Nantissement des parts : oui – non (1)
COMPLÉMENT D'ADRESSE	DOMICILIATION DES REVENUS - IMPORTANT : joindre impérativement un IBAN (vous reporter au verso pour le droit à dividende)
CODE POSTAL VILLE	N° IBAN
PAYS	
Situation personnelle : Résident français <sup>(1)</sup> ☐ Non résident <sup>(3)</sup> ☐ Pays de résidence	Code BIC
Rayer la(les) mention(s) inutile(s) ou cochez la(les) mention(s) qui correspond(ent)     Si indivision, remplir un bulletin par co-indivisaire (en page 2 dans les informations relatives à la rédaction du bulletin)	(3) Préciser le pays de résidence si vous êtes non résident
e ou les souscripteur(s) déclarent : (lire impérativement la page 2 du bulletin)  Souscrire au titre de l'augmentation de capital de la société AMUNDI DEFI FONCIER dans les conditions figurant en page 2  Nombre de parts souscrites, en lettres	Le règlement s'effectuera :  par ordre de prélèvement direct sur mon compte bancaire et autorise en conséquence la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER à opérer ce prélèvement pour le compte de la société de gestion. <sup>4)</sup>
Souscrire au titre de l'augmentation de capital de la société ÀMŪNDI DEFI FONCIER dans les conditions figurant en page 2 Nombre de parts souscrites, en lettresparts; en chiffresparts de la société AMUNDI DEFI FONCIER (minimum 5 parts pour les nouveaux associés) Et verser pour chaque part 2 000 €*, soit au totaleuros (minimum 10 000 € soit 5 parts)	par ordre de prélèvement direct sur mon compte bancaire et autorise en conséquence la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER à opérer ce prélèvement pour le compte de la société de gestion. <sup>(4)</sup> MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA  Le créancier : AMUNDI DEFI FONCIER – N° ICS : FR70ZZZ658447  La référence Unique de Mandat (RUM) sera communiquée au plus tard 2 jours avant la date effective du
Souscrire au titre de l'augmentation de capital de la société ÀMŪNDI DEFI FONCIER dans les conditions figurant en page 2 : Nombre de parts souscrites, en lettres	par ordre de prélèvement direct sur mon compte bancaire et autorise en conséquence la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER à opérer ce prélèvement pour le compte de la société de gestion.**  MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA  Le créancier : AMUNDI DEFI FONCIER – N° ICS : FR70ZZZ658447
Souscrire au titre de l'augmentation de capital de la société ÀMŪNDI DEFI FONCIER dans les conditions figurant en page 2 Nombre de parts souscrites, en lettres	par ordre de prélèvement direct sur mon compte bancaire et autorise en conséquence la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER à opérer ce prélèvement pour le compte de la société de gestion.*  MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA  Le créancier : AMUNDI DEFI FONCIER – N° ICS : FR70ZZZ658447  La référence Unique de Mandat (RUM) sera communiquée au plus tard 2 jours avant la date effective du prélèvement.  Type de mandat : ponctuel  J'autorise AMUNDI DEFI FONCIER à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de AMUNDI DEFI FONCIER. Je bénéficie du droit d'être rembourse par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée a) dans les 8 semaines suivant la date du débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, b) sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.  IMPORTANT : joindre impérativement un IBAN  N° IBAN
Souscrire au titre de l'augmentation de capital de la société ÀMŪNDI DEFI FONCIER dans les conditions figurant en page 2 : Nombre de parts souscrites, en lettres	par ordre de prélèvement direct sur mon compte bancaire et autorise en conséquence la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER à opérer ce prélèvement pour le compte de la société de gestion.*  MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA  Le créancier : AMUNDI DEFI FONCIER – N° ICS : FR70ZZZ658447  La référence Unique de Mandat (RUM) sera communiquée au plus tard 2 jours avant la date effective du prélèvement.  Type de mandat : ponctuel  J'autorise AMUNDI DEFI FONCIER à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de AMUNDI DEFI FONCIER. Je pénéficie du droit d'étre rembourse par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée a) dans les 8 semaines suivant la date du débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, b) sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.  IMPORTANT : joindre impérativement un IBAN  N° IBAN
Souscrire au titre de l'augmentation de capital de la société ÀMŪNDI DEFI FONCIER dans les conditions figurant en page 2 Nombre de parts souscrites, en lettres	par ordre de prélèvement direct sur mon compte bancaire et autorise en conséquence la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER à opérer ce prélèvement pour le compte de la société de gestion.*  MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA  Le créancier : AMUNDI DEFI FONCIER – N° ICS : FR70ZZZ658447  La référence Unique de Mandat (RUM) sera communiquée au plus tard 2 jours avant la date effective du prélèvement.  Type de mandat : ponctuel  J'autorise AMUNDI DEFI FONCIER à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de AMUNDI DEFI FONCIER. Je bénéficie du droît d'éfre rembourse par ma banque selon les conditions decrites dans la convention que j'ai passé ave elle. Une demande de remboursement doit être présentée a) dans les 8 semaines suivant la date du débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, b) sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.  IMPORTANT : joindre impérativement un IBAN  N° IBAN  L Code BIC L L L L L L L L L L L L L L L L L L L
Souscrire au titre de l'augmentation de capital de la société ÀMŪNDI DEFI FONCIER dans les conditions figurant en page 2 Nombre de parts souscrites, en lettres	par ordre de prélèvement direct sur mon compte bancaire et autorise en conséquence la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER à opérer ce prélèvement pour le compte de la société de gestion.*  MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA  Le créancier : AMUNDI DEFI FONCIER – N° ICS : FR70ZZZ658447  La référence Unique de Mandat (RUM) sera communiquée au plus tard 2 jours avant la date effective du prélèvement.  Type de mandat : ponctuel  J'autorise AMUNDI DEFI FONCIER à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de AMUNDI DEFI FONCIER. Je pénéficie du torti d'être rembourse par ma banque selon les conditions decrises dans la convention que j'ai passé ave elle. Une demande de remboursement doit être présentée a) dans les 8 semaines suivant la date du débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, b) sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.  IMPORTANT : joindre impérativement un IBAN  N° IBAN  L Code BIC L L L L L L L L L L L L L L L L L L L
Souscrire au titre de l'augmentation de capital de la société ÀMŪNDI DEFI FONCIER dans les conditions figurant en page 2 Nombre de parts souscrites, en lettres	par ordre de prélèvement direct sur mon compte bancaire et autorise en conséquence la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER à opérer ce prélèvement pour le compte de la société de gestion.*  MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA  Le créancier : AMUNDI DEFI FONCIER – N° ICS : FR70ZZZ658447  La référence Unique de Mandat (RUM) sera communiquée au plus tard 2 jours avant la date effective du prélèvement.  Type de mandat : ponctuel  J'autorise AMUNDI DEFI FONCIER à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de AMUNDI DEFI FONCIER. Je bénéficie du droît d'éfre rembourse par ma banque selon les conditions decrites dans la convention que j'ai passé ave elle. Une demande de remboursement doit être présentée a) dans les 8 semaines suivant la date du débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, b) sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.  IMPORTANT : joindre impérativement un IBAN  N° IBAN  L Code BIC L L L L L L L L L L L L L L L L L L L
Souscrire au titre de l'augmentation de capital de la société ÀMŪNDI DEFI FONCIER dans les conditions figurant en page 2 Nombre de parts souscrites, en lettres	par ordre de prélèvement direct sur mon compte bancaire et autorise en conséquence la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER à opérer ce prélèvement pour le compte de la société de gestion.*  MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA  Le créancier : AMUNDI DEFI FONCIER – N° ICS : FR70ZZZ658447  La référence Unique de Mandat (RUM) sera communiquée au plus tard 2 jours avant la date effective du prélèvement.  Type de mandat : ponctuel  J'autorise AMUNDI DEFI FONCIER à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de AMUNDI DEFI FONCIER. Je bénéficie du droît d'eftre rembourse par ma banque selon les conditions decrites dans la convention que j'ai passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée a) dans les 8 semaines suivant la date du débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, b) sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.  IMPORTANT : joindre impérativement un IBAN  N° IBAN  LOGGE BIC LUIT DEFI FONCIER  NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER : CRÉDIT AGRICOLE
Souscrire au titre de l'augmentation de capital de la société ÀMŪNDI DEFI FONCIER dans les conditions figurant en page 2 Nombre de parts souscrites, en lettres	par ordre de prélèvement direct sur mon compte bancaire et autorise en conséquence la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER à opérer ce prélèvement pour le compte de la société de gestion.*  MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA  Le créancier : AMUNDI DEFI FONCIER – N° ICS : FR70ZZZ658447  La référence Unique de Mandat (RUM) sera communiquée au plus tard 2 jours avant la date effective du prélèvement.  Type de mandat : ponctuel  J'autorise AMUNDI DEFI FONCIER à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de AMUNDI DEFI FONCIER. Je chériche du droît d'être rembourse par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passé ave elle. Une demande de remboursement doit être présentée a) dans les 8 semaines suivant la date du débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, b) sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.  IMPORTANT : joindre impérativement un IBAN  N° IBAN  Par virement à l'orde de la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER  NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER : CRÉDIT AGRICOLE  N° IBAN
Souscrire au titre de l'augmentation de capital de la société ÀMŪNDI DEFI FONCIER dans les conditions figurant en page 2 Nombre de parts souscrites, en lettres	par ordre de prélèvement direct sur mon compte bancaire et autorise en conséquence la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER à opérer ce prélèvement pour le compte de la société de gestion.*  MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA  Le créancier : AMUNDI DEFI FONCIER – N° ICS : FR70ZZZ658447  La référence Unique de Mandat (RUM) sera communiquée au plus tard 2 jours avant la date effective du prélèvement.  Type de mandat : ponctuel  J'autorise AMUNDI DEFI FONCIER à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de AMUNDI DEFI FONCIER. Je chériérie du droît d'éfre rembourse par ma banque selon les conditions decrites dans la convention que j'ai passé ave elle. Une demande de remboursement doit être présentée a) dans les 8 semaines suivant la date du débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, b) sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.  IMPORTANT : joindre impérativement un IBAN  N° IBAN  L Code BIC L I J J J J J J J J J J J J J J J J J J

Signature

"bon pour souscription de "n" parts (en toute lettre).

Joindre impérativement une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport

# SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER AMUNDI DEFI FONCIER

Au capital social effectif de 765 000 € et au capital maximum statutaire de 102 000 000 €, Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 803 405 075 Paris - VISA AMF : visa SCPI n° 14-10 Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS
Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif
Société de gestion : Amundi Immobilier - Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75710 Paris cedex 15 Société anonyme au capital de 15 666 374 euros - 315 429 837 RCS Paris Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 07 0000 33

### Augmentation de capital

La Société de gestion a décidé d'augmenter le capital d'un montant maximum de 77 690 000 € soit 91 400 000 € prime d'émission incluse, passant ainsi de 765 000 € à 78 455 000 €, soit 900 000 € à 92 300 000 €, prime d'émission incluse. L'augmentation de capital est de 77 690 000 €, représentant 45 700 parts nouvelles plus 13 710 000 € de prime d'émission.

La note d'information a reçu de la part de l'AMF le visa SCPI n° 14-10 en date du 11 juillet 2014. La notice prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a été publiée au bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) du 23 juillet 2014.

#### Modalités de la souscription

Prix de souscription : il est composé du nominal de 1 700 €, et d'une prime d'émission de 300 €, soit 2 000 € à verser en numéraire à libérer intégralement au jour de la souscription. Le client peut recevoir sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation de la SCPI. Chaque part est émise au prix de souscription de 2 000 € à libérer intégralement au jour de la souscription. Ce montant inclut la commission de souscription de

11,50 % TTC du prix de souscription dont :
- 200 € (commission exonérée de TVA) finançant les frais de collecte soit 10 % TTI (commission exonérée de TVA) finançant les frais de collecte soit 10 % TTI (commission exonérée de TVA)

- 200 € (commission exoneree de 17A) iniariçant les trais de collecte soit 10 % 111 (commission exoneree de 17A par application de l'article 261-du Code General des Impôts) du prix de souscription;
- et 30 € TTC finançant les frais de recherche d'investissement des capitaux, de préparation et de réalisation des augmentations de capital soit 1,25 % HT soit 1,50 % TTC du prix de souscription.

Minimum de souscription: 5 parts pour la première souscription, soit une somme minimum de 10 000 € prime d'émission incluse.

Période d'ouverture de la souscription: ouverture du 29 juillet 2014 au 16 décembre 2015, sauf clôture anticipée et sans préavis, en cas de souscription intégrale avant cette date.

cette date.

La Société de gestion se réserve la faculté:

- de limiter l'augmentation de capital au montant effectivement souscrit à la date de clôture, sous réserve qu'il représente au moins 75 % du montant initial,

- dans le cas contraire, de proroger la période de souscription si l'émission n'est pas intégralement souscrite à la date de clôture,

- de clôturer l'augmentation de capital par anticipation, sans préavis, si le montant prévu est collecté,

- de majorer le montant de l'augmentation de capital, dans la limite maximum de 30 % du montant initial, si le montant initialement prévu est collecté avant la date de clôture.

Modalités du règlement: le règlement s'effectue au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription. Toute souscription ne sera enregistrée par la société de gestion qu'après réception des fonds et d'un dossier complet de souscription incluant le présent bulletin original.

Le souscripteur doit avoir fourni préalablement: IBAN, copie de la carte nationale d'identité en cours de validité ou du passeport dûment signé du ou des souscripteurs que de la représentant légal justificatif de domicile. K-bis de moins de 3 mois et statuts certifiés conformes pour les personnes marales.

ou du représentant légal, justificatif de domicile, K-bis de moins de 3 mois et statuts certifiés conformes pour les personnes morales

### Modalités de prélèvement SEPA

Dans le cadre de l'application de la nouvelle norme européenne en matière de prélèvements bancaires, le système de prélèvement national appliqué à compter de 2014 est le système SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiement en euros). Amundi Immobilier transmettra la Référence Unique de Mandat (RUM) ainsi que l'avis de prélèvement au plus tard 2 jours avant la date effective du prélèvement.

#### Informations relatives à la rédaction du bulletin

- 1. Indivisions: établir un bulletin au nom de chaque membre de l'indivision. La nomination d'un mandataire commun est obligatoire.
- 2. Personnes morales : établir le bulletin au nom de la personne morale et faire signer l'ordre par le mandataire de la personne morale. Joindre une copie de l'extrait K-bis datant de moins de 3 mois.

  3. Mineurs: établir le bulletin au nom du mineur, le faire signer par son (ses) représentant(s) légal (aux) dûment habilité(s).

  4. Incapables: établir le bulletin au nom de l'incapable, le faire signer par le majeur incapable selon le cas et/ou son représentant légal dûment habilité.

- 5. Nue-propriété/usufruit: établir un bulletin au nom du ou des usufruitier(s) et un autre au nom du ou des nu(s)-propriétaire(s). Chaque bulletin est signé par chacun d'eux.

## Loi sur le Démarchage Financier

Conformément à l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier, les parts de SCPI ne peuvent faire l'objet du droit de rétractation à la souscription.

### Délai de jouissance (droit à dividendes)

Le dernier jour du mois de la souscription.

La distribution de revenu potentiel est soumise à l'approbation des associés réunis en assemblée générale.

### Informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Dans les conditions prévues par la loi nº 78-187 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès avec possibilité de faire rectifier les erreurs qui auraient pu être commises.

### Avertissement

Vous investissez dans une SCPI de type fiscal "déficit foncier", qui permet au porteur de parts de bénéficier du régime fiscal de droit commun dit "déficit foncier"

Le régime fiscal "déficit foncier" de droit commun conduit le porteur de parts à pouvoir imputer sur ses revenus fonciers, la quote-part des dépenses d'entretien, de réparation et d'amélioration exposées par la société sur les immeubles qu'elle aura acquis, conformément à l'article 31 l du Code général des impôts, puis d'imputer, dans la limite de 10 700 euros, sur son revenu global, l'éventuel déficit foncier (pour sa fraction ne correspondant pas aux intérêts d'emprunt).

- Lorsque vous investissez dans une SCPI, vous devez tenir compte des éléments et risques suivants:

   votre investissement bénéficie des avantages fiscaux exposés au paragraphe "Objectifs de rentabilité" et au paragraphe "Régime fiscal" de la note d'information. Avant de souscrire, vous devez vous assurer que ce produit correspond à votre situation fiscale : en effet, l'économie d'impôt s'applique uniquement dans le cadre de l'impôt sur le revenu (et en aucun cas de l'impôt sur les sociétés) et dépend de la nature de vos revenus et de votre taux d'imposition.

   il est rappelé que le montant de déficit foncier perçu par les souscripteurs sera fonction des investissements et de la nature des travaux réalisés; ce montant n'est pas

- garanti.

  il est rappelé en outre que la fiscalité applicable (revenus et déficits fonciers, plus-values notamment) est susceptible d'évoluer au cours de la vie du produit.

  il est notamment rappelé qu'en l'état de la réglementation actuelle, le calcul de la plus-value immobilière est réalisé sur la base du prix du foncier, hors prise en compte des travaux de rénovation, et après abattement pour durée de détention.
- il s'agit d'un placement à moyen-long terme, vous devez conserver vos parts jusqu'au 31 décembre de la troisième année suivant celle de la dernière imputation fiscale sur le revenu global, sauf à perdre l'intégralité des avantages fiscaux, étant précisé qu'en l'absence probable de marché secondaire, le souscripteur ne peut espérer récupérer son argent qu'à la dissolution de la société, soit à l'issue d'un délai de 15 ans, étant précisé que le délai total maximum d'immobilisation de l'investissement pourrait être d'environ 17 ans pour permettre la liquidation totale des actifs compte tenu de la période inhérente à la vente du patrimoine. La liquidation totale des actifs compte tenu de la période inhérente à la vente du patrimoine. La liquidation totale des actifs compte tenu de la période inhérente à la vente du patrimoine. La liquidation totale des actifs compte tenu de la période inhérente à la vente du patrimoine. La liquidation totale des actifs compte tenu de la période inhérente à la vente du patrimoine. La liquidation totale des actifs compte tenu de la période inhérente à la vente du patrimoine. La liquidation totale des actifs compte tenu de la période inhérente à la vente du patrimoine. La liquidation totale des actifs compte tenu de la période inhérente à la vente du patrimoine. La liquidation totale des actifs compte tenu de la période inhérente à la vente du patrimoine. La liquidation totale des actifs compte tenu de la vente du patrimoine. La liquidation totale des actifs compte tenu de la vente du patrimoine. La liquidation de l'investissement de la vente du patrimoine. La liquidation de l'investissement de la vente de la vente du patrimoine. La liquidation de l'investissement de la vente du patrimoine. La liquidation de l'investissement de la vente des parts de la vente des parts de la vente de

- reduites, saun à des prix très decotes. L'avantage tiscai ne beneficie qu'au souscripteur d'origine. La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

  Au-delà des avantages fiscaux ci-dessus, la rentabilité d'un placement en parts de SCPI est de manière générale fonction:

   des éventuels dividendes qui vous seront versés. Ceux-ci dépendront des délais d'investissement, de la réalisation des travaux, de la date de mise en location des immeubles et du niveau des loyers; pendant une période de 36 mois après la clôture de l'augmentation de capital, qui correspond au délai de constitution et rénovation du patrimoine, la SCPI n'aura pas de recettes locatives et financières. La SCPI ne commencera à percevoir des loyers qu'après la mise en location des immeubles acquis, qui devrait intervenir en 2017, à l'issue de la phase d'investissements et de travaux. Les premiers acomptes sur dividendes pourraient être versés à compter de l'année 2018, sur la base du résultat de l'exercice 2017.

   du montant du capital que vous percevrez, soit lors de la vente de vos parts, soit lors de la liquidation de la SCPI. Ce dernier montant déprendra du prix de cession du patrimoine immobilier détenu par la SCPI et de l'évolution du marché de l'immobilier d'habitation sur la durée de conservation des parts.

  Cet investissement comporte donc un risque de perte en capital

Cet investissement comporte donc un risque de perte en capital.

Ainsi, la rentabilité de la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER ne peut être appréciée qu'à la fin des opérations et non au vu des seuls avantages fiscaux.

ait à	le	/	·	<i>/</i>
Signaturo				

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	

# ANNEXE AU BULLETIN DE DEMANDE DE SOUSCRIPTION À LA SCPI AMUNDI DEFI FONCIER

### FICHE CONNAISSANCE CLIENT

À l'occasion de toute demande de souscription à la SCPI AMUNDI DEFI FONCIER, tout client s'engage à fournir les pièces correspondant à sa situation personnelle (client personne physique ou client personne morale) et à cocher les cases requises (classification MIF, connaissance et expérience et lutte contre le blanchiment de capitaux).

Cette souscription est hors situation de conseil en investissement.

### 1. Client personne physique / Client particulier

# Pièces/Éléments à fournir uniquement dans le cas d'un nouveau client

Photocopie d'une pièce d'identité recto verso en cours de validité

Pour les ressortissants étrangers

- · Copie certifiée conforme de la carte de séjour
- · Copie certifiée conforme de la carte de travail

Pour les artisans

· Justificatif du numéro de TVA intra-communautaire

Coordonnées bancaires du souscripteur (nom du teneur de compte, son pays de résidence, agence bancaire), IBAN

2 justificatifs de domicile de moins de 3 mois (de type quittance de loyers, électricité...)

Copie de la dernière feuille d'imposition (facultatif)

### Pièces/Éléments à fournir par tout client

- En cas d'achat de parts par un mineur ou un incapable
- Copie du document ou de la décision désignant le tuteur légal ou le curateur
- En cas d'achat de parts en démembrement
- En cas de signature par un mandataire, joindre un pouvoir
- En cas d'achat de parts en indivision
- Transmettre un mandat par indivisaire
- Désignation d'un mandataire commun habilité à percevoir les revenus afférents aux parts achetées
- En cas de financement de l'achat de parts par prêt, justification de l'acceptation de prêt par l'établissement financier concerné
- Si le prêt finance en partie seulement l'acquisition des parts, mentionner l'origine des fonds utilisés pour cette opération :

- En cas d'autre financement, préciser l'origine des fonds utilisés pour cette opération : ......
- En cas de souscription d'un montant supérieur à 150 000 Euros, joindre un justificatif de l'origine des fonds

### 2. Client personne morale / Client institutionnel

### Pièces/Éléments à fournir dans le cas d'un nouveau client :

Copie certifiée conforme des statuts de la société

Extrait de Kbis de moins de 3 mois : original ou copie certifiée conforme

Justificatif du numéro de TVA intra-communautaire

Justificatif certifié conforme des pouvoirs donnés au mandataire par le Président, le Président Directeur Général, le Directeur Général (sociétés commerciales) ou le Gérant (sociétés civiles) selon la structure juridique de la société

Copie certifiée conforme des signatures habilitées

Le cas échéant, le rapport annuel complet du dernier exercice (sauf si la société est en cours de création)

Bilan et compte de résultat des 3 derniers exercices (sauf si la société est en cours de création ou a été constituée depuis moins de 3 ans)

Coordonnées bancaires du souscripteur (nom du teneur de compte, son pays de résidence, agence bancaire), IBAN

### Pièces/Éléments à fournir par tout client

- En cas de financement de l'achat de parts par prêt, justification de l'acceptation de prêt par l'établissement financier concemé
- Si le prêt finance en partie seulement l'acquisition des parts, mentionner l'origine des fonds utilisés pour cette opération :
- En cas d'autre financement, préciser l'origine des fonds utilisés pour cette opération : ......
- En cas de souscription d'un montant supérieur à 150 000 Euros, joindre un justificatif de l'origine des fonds

### 3. Questionnaire d'éligibilité et d'adéquation

Amundi Immobilier attire votre attention sur le fait qu'il est nécessaire de prendre connaissance de la structuration du produit, de ses avantages et risques au travers de la documentation réglementaire transmise préalablement à toute souscription.

### 3.1. Comment qualifieriez-vous votre connaissance des instruments financiers et véhicules d'investissement suivants :

Instruments et produits	Degré de connaissance				Nombre d'opérations réalisées au cours de 12 derniers mois		
	Nul	Moyen	Bon	Parfait	Aucune	< à 5	> à 5
OPCI							
SCPI (à capital fixe, à capital variable, fiscales)						1.5 ARMINIT	
Groupements fonciers							
Autres (spécifier) :			#U. 1. P. 40.				

des 5 dernières années ?	deteria	au cours		écessite 2 "Oui" parmi les 3 propositions			
□ OPCI □ SCPI (à capital fixe, à capital	al variable	e, fiscales)	-1-1				
☐ Groupements fonciers		Si vous souhaitez être classifié « Professionnel » sans l'être par nature or par la taille :					
3.3. Gérez-vous vous-même votre portefeuille?		- Avez-vous une expérience d'au moins 1 an dans le secteur financier?					
□ OUI □ NON			□ OUI	□NON			
3.4. Quels sont vos objectifs d'investissement (rentable placement, liquidité)?	ilité, dure	<ul> <li>La valeur de votre portefeuille financier est-elle supérieure à 500 000 € ?</li> </ul>					
			□ OUI	□NON			
3.5. Exercez-vous ou avez-vous exercé au moins un a professionnelle dans le secteur financier, exigear	100	- Effectuez-vous au moins 10 opérations par trimestre d'un montar supérieur à 600 € ?					
connaissance des instruments financiers ?	it dile		□ OUI	□NON			
□ OUI □ NON			Synthèse classificat	tion MIF:			
Préciser:		Synthèse classification MIF:  Au regard des réponses apportées aux points 4.1., 4.2., et 4.3. ci-dessus votre classification est:					
00.0	•		☐ Contrepartie éligib				
3.6. Comment qualifieriez-vous votre profil de risques			☐ Non professionnel				
□ Prudent – faible tolérance à la prise de risque. Ne rendements moindres mais une assurance de investissements dans le temps							
☐ Equilibré – tolérance modérée à la prise de risque. risque de perte mesuré pour satisfaire vos objectifs de la prise de perte mesuré pour satisfaire vos objectifs de la prise de la pr							
□ Dynamique – tolérance forte à la prise de risque. risque de perte élevé en contrepartie d'un objectif							
capital investi  3.7. Avez-vous déjà procédé à un/des investissement l'immobilier?	s dans	5.2. Etes-vous impliqué dans la gestion d'une des activités suivantes : casino, jeux, diamantaire, lapidaire, marchand d'art, organisme caritatif?					
☐ OUI de manière directe, spécifier :			□ OUI	□NON			
			5.2 Dans le cas d'un	client personne morale : est-ce que vous-même/			
□ OUI de manière indirecte, spécifier le type et la duré		vos dirigeants/principaux actionnaires sont ou ont une relation personnelle avec des "personnes politiquement exposées d'un					
□ OUI de manière directe et indirecte, spécifier le ty placement :	pe et la						
□NON			□ OUI, mentionner I relation d'affaire	a fonction et/ou la nature de la relation (familiale,			
4. Classification MIF			□ NON				
(Directive règlementaire Marchés d'Instrument	ts Finan	ciers)	5.3. Avez-vous déià i	fait l'objet d'une enquête réglementaire ou légale ?			
Suite à la transposition en droit français de la Directiv les Marchés d'Instruments Financiers (Directive MIF)	du 30 a	vril 2004,	□ OUI	□ NON			
entrée en vigueur le 1er novembre 2007, Amundi Imr de Prestataire de Service d'Investissement, est tenue			6. Avertissement				
catégorisation de ses clients.	do proc	oder a la		case et en signant cette annexe au bulletin de			
4.1. Professionnel par nature			demande de sou:	scription, je certifie que les informations fournies			
Etes-vous agréés ou règlementés pour opérer financiers ?	sur les	ci-dessus afin de procéder à ma classification MIF¹ sont conformes ei je reconnais appréhender les risques inhérents au produit dans leque je souhaite souscrire.					
□ OUI □ NON			,				
4.2. Professionnel par la taille (nécessite 2 "Oui" parm les 3 propositions ci-dessous)	ni		Date :				
Possédez-vous?			• • • • • • • • • • • • • • • • • • •				
<ul><li>– Un bilan supérieur ou égal à 20 M€ :</li></ul>		□ NON					
<ul> <li>Un chiffre d'affaires net supérieur ou égal à 40 M€ :</li> </ul>	□ OUI	$\square$ NON					
<ul> <li>Des capitaux propres supérieur ou égal à 2 M€ :</li> </ul>	□ OUI	1 MIF : Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers, entrée en vigueur le 01/11/2007.					

# **EUODIA FINANCE**

174 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Tél. 01 47 38 30 07 - www.euodia.fr SIREN 519 412 571 - Sarl capital 40500 €